

<http://www.snetap-fsu.fr/Fiche-No3-Annexe-1-Pour-un.html>



# **Fiche N°3 - Annexe 1 : Pour un Enseignement Agricole Public ouvert à tous les champs de formation**

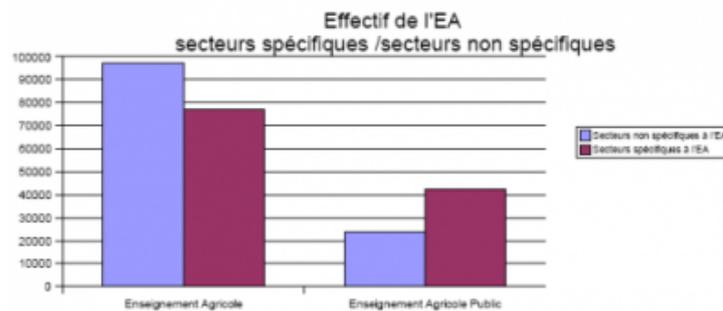
- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives - 16 mai 2006 : Etats Généraux de l'Enseignement Agricole Public -  
Date de mise en ligne : jeudi 16 février 2006

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

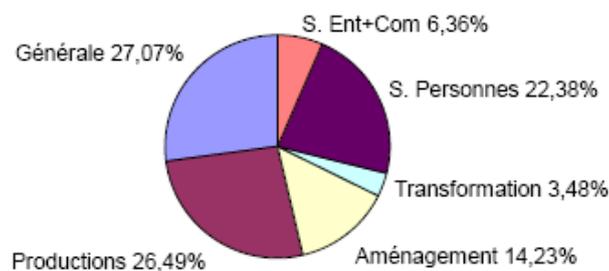
---

Alors que l'enseignement agricole public est seul à même de justifier un secteur d'enseignement sous tutelle d'un ministère professionnel, le ministère de l'Agriculture, ce dernier lui limite l'accès à des filières professionnelles plus porteuses, pourtant incluses dans son champ de formation, notamment celles relatives aux Services à la personne.

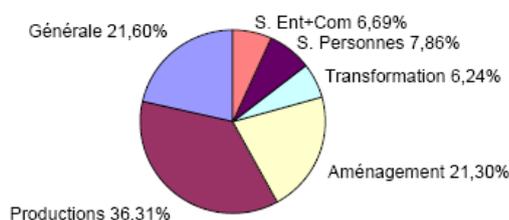


Si pour les filières Production, Transformation et Aménagement (en difficultés pour les deux premières et plus marginale pour la troisième), la [DGER](#) continue d'appliquer la limitation des effectifs, doublée de l'impossibilité de les conforter avec des filières en expansion, nombre d'entre elles vont s'ajouter à terme aux classes fermées à la rentrée 2005 et en même temps, tout ce qui fonde la légitimité de l'enseignement agricole va encore s'étioler un peu plus. Dans ces conditions, le secteur des Services aux personnes ne peut demeurer une chasse réservée de l'enseignement privé, pas davantage que les classes de niveaux VI et V, avec notamment les 4ème et 3ème de l'EA et autres [CAPA](#).

**Effectifs par secteurs de l'enseignement agricole**



**Effectifs par secteurs de l'enseignement agricole public**



## **Fiche N°3 - Annexe 1 : Pour un Enseignement Agricole Public ouvert à tous les champs de formation**

---

Comme il est rappelé au treizième alinéa du préambule de la Constitution : « **L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat** ». Ainsi, les élèves, leurs familles, où qu'ils et elles demeurent sur le territoire national, doivent pouvoir trouver dans le Service Public d'enseignement et de formation professionnelle agricole, les filières de formation qu'ils et elles souhaitent. Or, faute de les avoir ouvertes dans le Service Public, l'administration, complice, recommande les classes ou filières des établissements privés.

Enfin, alors que des classes de 4ème et 3ème seront fermées dans le Service Public, elles seront toutes maintenues dans le Privé, les contrats entre l'Etat et le Privé devant continuer à être honorés, nous dit-on. En revanche, la Constitution, encore appelée « Loi fondamentale de la République », ne semble pas devoir être respectée ni avoir droit à autant d'égards de la part de l'administration et du Ministre.